

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 septembre 2012
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 6 septembre 2012, adressée
au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Togo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Togo ayant assuré la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février 2012, un récapitulatif des travaux qu'il a menés a été établi sous ma direction à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Kodjo **Menan**



**Annexe à la lettre datée du 6 septembre 2012
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Togo
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil
de sécurité sous la présidence du Togo (février 2012)**

Introduction

En février 2012, sous la présidence du Togo, le Conseil de sécurité a tenu 18 séances (17 publiques, 1 privée) et s'est réuni à 12 reprises en consultations privées. Le Conseil a également adopté les cinq résolutions suivantes : 2035 (2012), du 17 février 2012, sur le Soudan; 2036 (2012), du 22 février 2012, sur la Somalie; 2037 (2012), du 23 février 2012, sur le Timor-Leste; 2038 (2012), du 29 février 2012, sur le Mécanisme appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux; et 2039 (2012), du 29 février 2012, sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest. Un projet de résolution concernant la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement la République arabe syrienne (S/2012/77), n'a pas été adopté. Deux déclarations présidentielles ont été publiées : l'une, le 21 février 2012, sur la paix et la sécurité en Afrique (S/PRST/2012/2) et l'autre, le 23 février 2012, sur les femmes et la paix et la sécurité (S/PRST/2012/3). Ont de même été publiées trois déclarations à la presse : sur les États soudanais du Kordofan méridional et du Nil Bleu, le 14 février 2012; sur le Yémen, le 21 février 2012; et sur les attaques visant le personnel diplomatique israélien, le 23 février 2012. Le 8 février, le Secrétaire général a fait un exposé au Conseil, réuni en consultations, au retour de sa visite au Moyen-Orient et à Addis-Abeba.

Les membres du Conseil se sont rendus en Haïti du 13 au 16 février 2012.

Afrique

Soudan et Soudan du Sud

Le 8 février, le Secrétaire général a fait au Conseil, réuni en consultations privées, un exposé sur la situation au Soudan et au Soudan du Sud, dans le cadre du rapport consacré à la visite qu'il a effectuée à Addis-Abeba. Il s'est réjoui des progrès enregistrés dans le processus de paix au Darfour et a salué la création de l'Autorité régionale pour le Darfour, la qualifiant de pas en avant vers la paix au Darfour. Il a dit espérer que le Gouvernement soudanais ferait preuve lui aussi de bonne volonté et prendrait des mesures concrètes en vue de mettre fin au conflit dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu. Il a fait part de sa vive préoccupation quant à la crise humanitaire qui allait s'aggravant dans les États frontaliers. Il a indiqué que la situation entre le Soudan et le Soudan du Sud était complexe et dangereuse et insisté sur l'inquiétude que lui inspiraient, d'une part, l'enlisement des négociations portant sur la période postérieure à l'indépendance et, d'autre part, le discours hostile des deux camps, qui pourrait entraîner une escalade militaire. Il a estimé que les deux chefs d'État devraient faire preuve d'initiative et œuvrer à une solution permettant d'aboutir à une paix durable entre les deux pays. Il a également souligné la nécessité d'engager un processus de désarmement et appelé de ses vœux des mesures politiques et économiques qui soient de nature à instaurer

la confiance entre les communautés et à créer les conditions propices au désarmement dans l'État du Jonglei et au Soudan du Sud. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétaire général de l'attention qu'il réservait à la situation et l'ont invité à s'investir plus avant. Ils ont appelé à l'adoption d'une approche globale pour remédier à la crise.

Le 9 février, le Conseil a tenu des consultations sur la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei, à l'issue d'un exposé que le Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, Edmond Mulet, a présenté sur le déploiement et les activités de la Force. Celui-ci a informé le Conseil que de graves violations de l'accord du 20 juin 2011 étaient commises, notamment des opérations menées par des troupes non autorisées à Abyei. Certains membres du Conseil ont jugé qu'il fallait faire pression sur les parties.

Le 10 février, le Conseil a tenu des consultations sur le Comité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan, après avoir entendu des exposés présentés par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, B. Lynn Pascoe, et le Président du Comité, Néstor Osorio, Représentant permanent de la Colombie. Ces exposés ont porté sur les récentes violations signalées de l'embargo sur les armes, les diverses restrictions imposées au Groupe d'experts, l'expiration du mandat de celui-ci et les attaques perpétrées contre les forces de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD). Au cours des échanges qui ont suivi, l'accent a été mis sur la nécessité de proroger le mandat du Groupe d'experts. À l'issue du débat, la résolution 2035 (2012), reconduisant pour un an le mandat du Groupe d'experts, a été adoptée le 17 février.

Le 10 février, le Conseil a tenu des consultations (lors desquelles il a notamment entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence, Valerie Amos) sur la situation humanitaire au Soudan du Sud, après les affrontements survenus entre différents groupes rebelles et communautés, y compris la situation des déplacés, ainsi que sur les conséquences de l'arrêt de la production et de l'exportation de pétrole au Soudan du Sud. Il en est principalement ressorti qu'il fallait encourager le Soudan et le Soudan du Sud à renouer le contact, et rappeler au Gouvernement du Soudan du Sud que la responsabilité de protéger la population contre les violences intercommunautaires lui revenait au premier chef. Le 27 février, le Conseil a organisé une concertation informelle sur le Soudan et le Soudan du Sud. Des exposés ont été présentés à cette occasion par le Président du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, Thabo Mbeki, l'Envoyé spécial du Secrétaire général, Haile Menkerios (par visioconférence), et le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hervé Ladsous. Il a notamment été question de la cessation des activités de production et d'exportation de pétrole et de la volonté politique des deux pays de régler le problème et de coexister dans la paix. Une fois de plus, le Conseil a demandé qu'il soit fait pression sur les deux États, et assuré de son appui le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et le Représentant spécial.

Le 29 février, le Conseil a tenu des consultations et entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, qui a présenté la situation tendue entre le Soudan et le Soudan du Sud et indiqué que chaque camp soupçonnait l'autre d'apporter son soutien à des groupes rebelles.

Somalie

Le 6 février, le Conseil a tenu des consultations à l'issue d'exposés présentés par la Secrétaire générale adjointe à l'appui aux missions, Susanna Malcorra, et par le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur les progrès enregistrés en matière de sécurité en Somalie et sur la nécessité d'une reconfiguration de la Mission d'observation militaire de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) en vue de renforcer ses capacités.

Le 8 février, le Secrétaire général a fait au Conseil, réuni en consultations privées, un exposé sur la situation en Somalie dans le cadre du rapport sur la visite qu'il a effectuée à Addis-Abeba. Il a salué les efforts déployés par le Gouvernement fédéral de transition et par l'AMISOM. Il a mis l'accent sur l'importance du rôle de l'AMISOM et la nécessité de renforcer les capacités de la Mission et indiqué qu'à cet égard, il attendait de la Conférence de Londres, prévue le 23 février 2012, qu'elle envoie le signal fort que la communauté internationale était mobilisée. Les membres du Conseil ont souscrit à l'idée d'un renforcement de l'AMISOM. Le 22 février, le Conseil a adopté la résolution 2036 (2012), par laquelle il a entériné la nouvelle configuration de l'AMISOM. Il a décidé, à titre exceptionnel et en raison du caractère inédit de cette mission, de renforcer le dispositif d'appui à l'AMISOM afin qu'il prenne en compte le remboursement du matériel appartenant aux contingents, notamment des éléments habilitants et des multiplicateurs de force. Concrètement, et entre autres choses, le dispositif de soutien logistique de l'ONU pour l'AMISOM pourra comporter jusqu'à 17 731 agents en tenue et 20 fonctionnaires civils de la Mission jusqu'au 31 octobre 2012, et la composante aérienne bénéficiera d'un appui et de dispositions logistiques renforcés.

Le même jour, lors d'un débat public, le Conseil a examiné le rapport du Secrétaire général sur la piraterie au large des côtes somaliennes (S/2012/50), présenté par la Conseillère juridique, Patricia O'Brien, et a entendu un exposé du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Yury Fedotov. Le rapport portait sur la création, en Somalie et dans d'autres États de la région, de juridictions spécialisées dans la lutte contre la piraterie, avec la participation et l'assistance solides de la communauté internationale, ainsi que le renforcement des capacités judiciaires et pénitentiaires, et contenait une proposition détaillée de mise en œuvre à cet égard. Certains membres du Conseil ont estimé que la situation des poursuites intentées pour faits de piraterie appelait des mesures additionnelles pour faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes selon une procédure régulière, dans le respect des normes internationales. Plusieurs orateurs ont également souligné qu'il importait d'élaborer une stratégie globale pour remédier aux causes profondes de la piraterie et des vols à main armée commis en mer.

Libye

Le 29 février, le Conseil a été informé de la situation générale en Libye par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Libye et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Ian Martin, et par le Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 1970 (2011). L'Ambassadeur Moraes Cabral a fait au Conseil un exposé sur les travaux du Comité pour la période allant du 23 décembre 2011 au 29 février 2012. Il a notamment décrit les activités du Comité portant sur

les demandes adressées par des États en vue de faire geler les actifs d'entités auxquelles cette mesure, en fait, ne s'appliquait pas. Le Conseil a ensuite tenu des consultations sur la situation en Libye.

Paix et sécurité en Afrique : Mali et Sahel

Le 10 février, le Conseil a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, dans le cadre de la veille prospective. Il a été informé qu'un groupe armé, essentiellement composé de Touaregs et dont il semblerait qu'il soit affilié au Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA), cherchait à obtenir l'indépendance du nord du Mali. Le Secrétaire général adjoint a attiré l'attention sur le risque d'une escalade pouvant déboucher sur un conflit à caractère ethnique. Au cours des discussions sur les causes profondes de la crise, certains membres du Conseil ont mentionné les effets néfastes de la prolifération d'armes due à la situation en Libye et au retour des combattants touaregs. Le Conseil a souligné qu'il était crucial de trouver une solution pacifique à la crise au Mali, en adoptant une approche plus globale tout en se préoccupant dûment de la menace terroriste naissante.

République démocratique du Congo

Le 7 février, le Conseil s'est réuni en consultations après la présentation par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Roger Meece, d'un rapport sur les activités de la Mission, suivie d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Les échanges ont permis de dégager trois grandes conclusions : premièrement, il faudrait tirer des enseignements de l'élection présidentielle du 28 novembre 2011, afin d'améliorer l'organisation de futures élections; deuxièmement, il faudrait intensifier la coopération entre le Gouvernement, la MONUSCO et les autres missions de l'ONU pour faire obstacle aux activités des groupes armés; et, troisièmement, il faudrait renforcer les capacités opérationnelles de la MONUSCO en lui fournissant des hélicoptères.

Sénégal

Le 10 février, dans le cadre de la veille prospective, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait rapport au Conseil sur les violences perpétrées avant l'élection par les opposants à la candidature du Président sortant du Sénégal, Abdoulaye Wade. Le Conseil a déploré la situation et appelé de ses vœux une élection transparente et sans violence.

Guinée-Bissau

Le 10 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a présenté un exposé au Conseil, dans le cadre de la veille prospective, après quoi le Conseil s'est réuni en consultations. Il a été noté qu'après la mort du Président de la Guinée-Bissau, Malam Bacai Sanha, le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et la Commission électorale nationale avaient coopéré pour l'organisation des élections prévues le 18 mars 2012. Le Secrétaire général adjoint a invité les États à fournir un appui financier pour la tenue de ces élections. Le Conseil a jugé regrettable que la mise en place, déjà longtemps

retardée, d'un fonds de pension pour la démobilisation des membres de l'armée bissau-guinéenne n'ait toujours pas progressé. Il a invité la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Communauté des pays de langue portugaise à signer l'accord prévu à cet effet.

Moyen-Orient

La situation au Moyen-Orient

Le Conseil a examiné un projet de résolution (S/2012/77) sur la situation en République arabe syrienne, proposé par le Maroc au nom de plusieurs coauteurs et inspiré du plan d'action présenté par la Ligue des États arabes le 22 janvier 2012. Le projet de résolution a été mis aux voix le 4 février mais n'a pas été adopté, en raison du veto de la Chine et de la Fédération de Russie.

Le 8 février, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil, réuni en consultations privées, de sa visite au Moyen-Orient et abordé la question de la situation en République arabe syrienne. Il a déploré que le Conseil n'ait pu parvenir à un accord. Il a par ailleurs exhorté le Gouvernement syrien à cesser immédiatement de commettre des meurtres, affirmant que de telles violences étaient inacceptables au nom de l'humanité et devraient faire l'objet d'enquêtes. Il a ainsi demandé qu'il soit mis fin à toutes les violences et engagé les parties à œuvrer en vue d'une solution politique à la crise. En outre, il a informé le Conseil de ses échanges avec le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, Nabil al-Araby, au sujet du retour, à terme, de la mission d'observation de la Ligue en République arabe syrienne, ainsi que de la possibilité de dépêcher une mission d'observation conjointe de la Ligue des États arabes et de l'Organisation des Nations Unies ou de nommer un envoyé spécial unique. Durant les discussions, les États ayant une influence tant sur le Gouvernement que sur les groupes d'opposition ont été priés de jouer leur rôle. La majorité des membres du Conseil a souscrit à l'idée d'une mission d'observation et demandé de plus amples détails concernant le mandat qui pourrait être confié à une telle mission. Certains membres du Conseil ont dit souhaiter l'instauration d'un dialogue entre le Gouvernement et l'opposition, qui tienne compte des faits nouveaux sur le terrain et exclue toute intervention militaire. Il a également été noté que le Gouvernement syrien n'honorait pas ses engagements.

Le 10 février, au cours de la séance de veille prospective avec le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, certains membres du Conseil ont fait des observations sur la situation en République arabe syrienne, se déclarant inquiets qu'au cours des dernières semaines de nombreux civils aient été tués, et demandé à connaître les derniers développements à ce sujet. Un membre du Conseil s'est opposé à ce que soit soulevée la question syrienne alors que la séance avait pour seul objet de faire un tour d'horizon prospectif, et proposé plutôt qu'une séance appropriée soit organisée pour examiner la situation en République arabe syrienne. Admettant que la séance en cours ne s'y prêtait pas, des membres du Conseil ont estimé que, compte tenu de l'aggravation de la situation, la question devrait effectivement faire l'objet d'un débat au Conseil dans les plus brefs délais.

Le 28 février, le Conseil a tenu des consultations sur la situation au Moyen-Orient, à l'issue d'un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui a notamment décrit la détérioration de la situation en République arabe syrienne et dénoncé l'échec du Gouvernement syrien à assumer sa responsabilité de protéger

la population. D'après le Secrétaire général adjoint, la communauté internationale manquait à son devoir de mettre fin aux meurtres et de faire taire les armes. Il a indiqué au Conseil que la Secrétaire générale adjointe et Coordinatrice des secours d'urgence se rendrait en République arabe syrienne pour négocier une trêve afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée. Il a informé le Conseil de l'arrivée à New York de l'Envoyé spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la crise syrienne, Kofi Annan, nommé le 23 février 2012, venu s'entretenir avec le Secrétaire général.

Yémen

Le 28 février, dans le cadre de l'analyse de la situation au Moyen-Orient, le Conseil a tenu des consultations après avoir entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, qui s'est réjoui des progrès de la transition politique au Yémen. Il a fait savoir que l'élection présidentielle, autour d'un candidat de consensus, avait eu lieu le 21 février. Il a toutefois indiqué que la transition demeurerait très précaire et nécessiterait une assistance constante.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 8 février, le Secrétaire général a rendu compte au Conseil, réuni en consultations privées, de sa visite au Moyen-Orient et abordé, entre autres, la question du processus de paix israélo-palestinien. Il a remercié le Roi Abdullah de Jordanie d'avoir accueilli les pourparlers entre les parties. Il a informé le Conseil qu'il avait exhorté les parties à rester mobilisées et à prendre des mesures de confiance, comme des propositions détaillées concernant le territoire et la sécurité, afin de créer un climat propice à des négociations, qui constituaient la seule option possible pour une solution durable à deux États. Il a noté l'accord conclu récemment entre le Fatah et le Hamas, au sujet de la réconciliation, et jugé que les deux démarches – réconciliation et négociations avec Israël – n'étaient pas incompatibles. Il a signalé au Conseil que le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, lui avait affirmé que tout gouvernement d'unité palestinien respecterait les engagements antérieurs. Il a souligné que, s'il avait certes pu noter en Cisjordanie des signes concrets du développement institutionnel requis pour le fonctionnement d'un futur État, la situation à Gaza, en revanche, n'était pas viable. Il a également évoqué la situation des prisonniers palestiniens. Certains membres du Conseil ont engagé Israël à lever les obstacles aux négociations de paix pour ne pas compromettre l'avènement d'une solution définitive et pacifique, et notamment à accepter d'aborder la question des prisonniers palestiniens, qui doivent être en mesure de recevoir la visite du Comité international de la Croix-Rouge. Le Secrétaire général a condamné les tirs de roquettes effectués depuis Gaza vers le sud d'Israël la nuit précédant son arrivée dans la région.

Le 28 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait au Conseil un exposé sur la situation entre la Palestine et Israël. Il a indiqué que les pourparlers entre les parties, qui avaient débuté le 3 janvier à Amman, se trouvaient actuellement dans l'impasse. Il a réaffirmé la pertinence du cadre fixé par le Quatuor le 23 septembre 2011. Il a mentionné les conditions préalables à la reprise des négociations côté palestinien. Il a noté l'accord conclu entre le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le dirigeant du Hamas, Khaled Meshaal, qui vise à former un gouvernement de transition dont la direction doit incomber à M. Abbas. Le Secrétaire général adjoint a de nouveau réaffirmé que

l'ONU appuyait l'unité palestinienne conformément aux engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine, aux principes définis par le Quatuor et aux dispositions de l'Initiative de paix arabe. Il a réaffirmé que l'Organisation condamnait les tirs aveugles de roquettes sur Israël.

Liban

Le 8 février, le Secrétaire général a fait rapport au Conseil, réuni en consultations privées, sur la visite qu'il a effectuée à Beyrouth dans le cadre de son déplacement au Moyen-Orient. Il a informé les membres du Conseil qu'il avait notamment discuté de la possibilité de proroger le mandat du Tribunal spécial pour le Liban. Il a fait part de son intention de reconduire ce mandat pour trois ans. Les membres du Conseil ont souscrit à ce projet.

Le 28 février, durant son exposé sur le Moyen-Orient, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a signalé au Conseil que, le 23 février, le Secrétaire général avait renouvelé pour trois ans le mandat du Tribunal spécial pour le Liban, à compter du 1^{er} mars 2012. Il a souligné que la crise syrienne demeurait une source de tensions au Liban et déclaré que la situation le long de la frontière continuait de susciter des inquiétudes. Il a indiqué que l'ONU continuait de surveiller l'afflux de réfugiés syriens au Liban. Il a ajouté que la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban était calme, mais a noté que les violations de l'espace aérien par l'armée de l'air israélienne se poursuivaient.

Non-prolifération (République islamique d'Iran)

Le 8 février, durant l'exposé qu'il faisait au Conseil sur sa visite au Moyen-Orient, le Secrétaire général a abordé la question de la République islamique d'Iran. Il a mis l'accent sur les vives préoccupations qu'inspirait le programme nucléaire iranien. Il a engagé la République islamique d'Iran à coopérer en remédiant directement aux problèmes recensés par l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Iraq

Le 10 février, durant son exposé consacré à la veille prospective, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a soulevé la question du camp Ashraf et du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans sa fermeture. Il a indiqué au Conseil que le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Martin Kobler, faisait tout son possible pour obtenir le départ volontaire, sans contrainte et pacifique des résidents du camp Ashraf vers le camp Liberty, avant leur réinstallation durable dans des pays tiers.

Asie

Timor-Leste

Lors d'un débat public tenu le 22 février, le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), Ameerah Haq. La séance a vu la participation du Président du Timor-Leste, José Ramos-Horta. La Représentante spéciale a décrit les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies et le

Gouvernement timorais pour mettre en œuvre le Plan commun de transition, y compris les mesures prises en vue de transférer les fonctions de la MINUT à d'autres acteurs à l'approche du retrait prévu de la Mission fin 2012. Elle a rendu compte des activités menées par la MINUT à l'appui de l'exécution du plan conjoint de renforcement de la police nationale timoraise, notant néanmoins que des difficultés persistaient pour prolonger le déploiement de certains policiers de premier plan. Le 23 février, le Conseil a adopté la résolution 2037 (2012), par laquelle il a prorogé le mandat de la MINUT jusqu'au 31 décembre 2012.

Maldives

Le 10 février, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait au Conseil un exposé, suivi de consultations, durant sa présentation mensuelle de veille prospective. Il a présenté un aperçu général des événements survenus autour de la démission du Président des Maldives, Mohamed Nasheed, et du transfert du pouvoir au Vice-Président, Mohamed Waheed Hassan. Il a indiqué que le Président Nasheed prétendait avoir été renversé avec la complicité de l'armée. Le Secrétaire général adjoint a déclaré que l'Organisation des Nations Unies attendait des autorités maldiviennes qu'elles garantissent la sécurité personnelle du Président Nasheed et de sa famille.

Amériques

Haïti

Suite à la mission que les membres du Conseil de sécurité ont effectuée en Haïti du 13 au 16 février 2012, des séances d'information ont été tenues les 22 et 28 février 2012.

Europe

Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Le 8 février, le Conseil a entendu un exposé du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix sur les activités de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. Le Ministre des affaires étrangères de la Serbie, Vuk Jeremic, et Enver Hoxhaj, du Kosovo, ont également fait des exposés au Conseil. Le Sous-Secrétaire général a noté que la situation, si elle avait connu une légère amélioration, n'en demeurait pas moins précaire. En conséquence, le Kosovo et la Serbie ont été invités à engager un dialogue franc en vue de rétablir la paix et la sécurité dans la région.

Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

Le 9 février, le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Irlande, Eamon Gilmore, a fait un exposé au Conseil. Après avoir présenté le champ d'application du mandat de l'OSCE, il a abordé dans le détail les questions qui constitueraient les priorités de l'Organisation pour 2012, notamment la liberté d'Internet, la liberté d'association et de réunion, la liberté de religion, la traite des

êtres humains, le racisme et l'intolérance dans le sport, l'observation des élections, la prévention des conflits, la maîtrise des armements, la lutte contre les menaces transnationales complexes et la promotion de la bonne gouvernance. Les membres du Conseil ont largement salué les travaux et l'expérience de l'OSCE et souligné qu'il fallait partager cette expérience avec des entités similaires dans d'autres parties du monde.

Questions thématiques

Le 8 février, le Secrétaire général a fait rapport au Conseil sur la visite qu'il a effectuée à Addis-Abeba à l'occasion du Sommet de l'Union africaine. Il a informé les membres du Conseil qu'il avait pris part à une série de réunions bilatérales sur diverses questions liées à la paix et à la sécurité, notamment les nouveaux problèmes transnationaux en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, tels que le terrorisme, le trafic de drogue, la multiplication des actes de piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée et les effets de la crise libyenne sur le Sahel. Il a réaffirmé l'engagement de l'Organisation des Nations Unies à travailler en étroite collaboration avec l'Union africaine et les organisations sous-régionales du continent.

Le 10 février, le Conseil a tenu des consultations sur le Comité créé par la résolution 1718 (2006) concernant la République populaire démocratique de Corée. En sa qualité de Président du Comité, le Représentant permanent du Portugal, José Filipe Moraes Cabral, a présenté le rapport ordinaire élaboré tous les 90 jours sur les travaux du Comité. Certains membres du Conseil ont estimé que le Comité devrait être plus dynamique. Les membres du Conseil ont exprimé leur appui à l'application intégrale des résolutions 1718 (2006) et 1874 (2009). Aucun consensus ne s'est dégagé sur la publication du rapport final du Groupe d'experts.

Le 21 février, le Conseil a tenu un débat public sur la paix et la sécurité en Afrique, qui a principalement porté sur les effets de la criminalité transnationale organisée sur la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel. Quelque 40 délégations ont participé au débat, animé par le Président du Togo, Faure Essozimna Gnassingbé. Le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime a noté que le trafic de cocaïne dans l'ensemble de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale produisait environ 900 millions de dollars de recettes par an. Il a mis l'accent sur la nécessité de soutenir et de renforcer les institutions locales et d'encourager les partenariats entre États et organisations régionales. Il a souligné que la criminalité transnationale organisée, menace internationale grandissante, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, contribuait à affaiblir la gouvernance, le développement économique et social et la stabilité, et compliquait la fourniture de l'assistance humanitaire, tout en menaçant de réduire à néant les avancées accomplies dans la région en matière de consolidation de la paix. Le Secrétaire général a insisté sur le fait que la criminalité transnationale organisée constituait une menace sérieuse à la paix et à la sécurité, et qu'il devait donc en être pleinement tenu compte dans les stratégies de prévention et de gestion des conflits. Des déclarations ont été faites par les membres du Conseil de sécurité ainsi que les représentants de la Commission de l'Union africaine pour la coopération en matière de lutte contre le terrorisme, de l'Union européenne et de plus d'une dizaine d'autres États Membres. Au cours de la séance, le Conseil a publié une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/2) dans

laquelle il a attiré l'attention sur le fait que les menaces internationales grandissantes que faisait peser la criminalité transnationale organisée, en particulier en Afrique de l'Ouest et dans la région du Sahel, contribuaient à affaiblir la gouvernance, le développement social et économique et la stabilité, et compliquaient la fourniture de l'assistance humanitaire, tout en menaçant de réduire à néant les avancées accomplies dans la région en matière de consolidation de la paix, et s'est dit fortement préoccupé par la multiplication des actes de violence perpétrés par des groupes armés dans la région, phénomène qui était exacerbé par la prolifération d'armes provenant de la région même ou d'ailleurs, et qui menaçait la paix, la sécurité et la stabilité des États. Le Conseil a reconnu qu'il importait d'agir à l'échelle du système des Nations Unies, afin d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux menaces transnationales, y compris par le recours aux meilleures pratiques et l'échange de données d'expériences positives tirées d'initiatives pertinentes dans d'autres régions du monde. Le Conseil a félicité les États et responsables politiques de l'Afrique de l'Ouest et de la région du Sahel pour les importantes initiatives et mesures qu'ils avaient adoptées, aux niveaux national et régional, en vue de contrer la menace constituée par la criminalité organisée dans cette partie du monde. Le Conseil a souligné qu'il importait de respecter les accords internationaux applicables et d'intensifier la coopération internationale, régionale et transrégionale, notamment en renforçant les institutions chargées de la justice et de la sécurité, afin de rechercher et de poursuivre, selon qu'il conviendrait, les personnes et entités responsables de ces crimes.

Le 23 février, le Conseil a tenu un débat public sur la question intitulée « Les femmes et la paix et la sécurité », après avoir entendu des exposés de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Margot Wallström; du Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix; et de la représentante du Groupe de travail des organisations non gouvernementales sur les femmes et la paix et la sécurité, Amina Megheirbi. Le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2012/3), dans laquelle il s'est dit profondément préoccupé par les actes, tendances et scénarios de violence sexuelle en période ou au lendemain de conflit, notamment l'exercice d'actes de violence sexuelle délibérés sur la personne de civils, notamment à des fins politiques, et le fait d'y recourir comme tactique de guerre. Il a mis l'accent sur l'importance de la prévention, de l'alerte rapide et d'une réponse efficace aux violences sexuelles lorsqu'elles sont utilisées comme tactique de guerre ou dans le cadre d'une attaque généralisée ou systématique contre des populations civiles. Le Conseil a exhorté toutes les parties à tout conflit à s'acquitter intégralement des obligations qui leur incombent en vertu du droit international applicable, y compris l'interdiction de toute forme de violence sexuelle. Il a réitéré que la lutte contre l'impunité des crimes internationaux les plus graves commis contre les femmes et les filles s'était renforcée grâce à l'action de la Cour pénale internationale, des tribunaux spéciaux, des tribunaux mixtes et des chambres spécialisées au sein des juridictions nationales. Il a encouragé les États Membres et le système des Nations Unies à continuer de sensibiliser le public à l'impact de la violence sexuelle en temps et au lendemain de conflits armés sur les victimes, les familles, les communautés et les sociétés. Il a également rappelé le rôle important des femmes en matière de prévention et de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Le 27 février, le Conseil a tenu une séance publique sur la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest, l'accent étant mis sur la piraterie dans le golfe de Guinée, alors qu'il était saisi du rapport élaboré par le Secrétaire général et fondé sur les conclusions de la mission d'évaluation dépêchée dans la région, qui avait pour objectif de mettre au point des réponses nationales et régionales à la menace de la piraterie et des vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée (voir S/2012/45). Ont notamment participé au débat le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; le Représentant spécial du Président de la Commission de la CEDEAO, Abdel Fatau Musa; la Secrétaire exécutive adjointe de la Commission du golfe de Guinée, Florentina Adénike Ukonga; le Ministre des affaires étrangères et de la coopération du Togo, Elliott Ohin; et le Ministre d'État chargé de la défense nationale du Bénin, Issifou Kogui N'Douro. Le Secrétaire général adjoint a souligné que la menace constituée par la piraterie et les vols à main armée en mer était devenue plus alarmante et exigeait que soit mise en place une stratégie régionale intégrée dont l'exécution reviendrait aux forces maritimes nationales, avec un appui international. Les autres orateurs ont fait écho à ses observations et salué les initiatives régionales établissant des patrouilles régionales conjointes de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée. Les membres du Conseil ont insisté sur le fait qu'il incombait avant tout aux États du golfe de Guinée de combattre la piraterie et les vols à main armée en mer dans le golfe de Guinée, et les ont en conséquence exhortés à œuvrer, par l'intermédiaire de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la CEDEAO et de la Commission du golfe de Guinée, à l'organisation du sommet conjoint prévu entre eux afin d'élaborer une stratégie régionale de lutte contre la piraterie, en coopération avec l'Union africaine. Il a été convenu que l'ONU devrait coordonner ces efforts et aider les entités en question à convoquer un sommet des chefs d'État du golfe de Guinée pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution d'un tel plan intégré de lutte contre la piraterie et les vols à main armée en mer. Le 29 février, le Conseil a adopté la résolution 2039 (2012), dans laquelle il encourage les autorités nationales ainsi que leurs partenaires régionaux et internationaux à envisager d'appliquer les recommandations de la mission d'évaluation, comme il convient. Il y prie instamment les États de la région du golfe de Guinée d'agir sans tarder à l'échelle nationale et régionale, avec le concours de la communauté internationale lorsque cela est possible, sur la base d'un accord mutuel, en vue d'élaborer et de mettre œuvre des stratégies nationales de sécurité maritimes, notamment pour ce qui est de mettre en place un cadre juridique visant à prévenir et réprimer les actes de piraterie et les vols à main armée en mer, ainsi que de poursuivre les auteurs de ces crimes et de punir quiconque en est reconnu coupable, et encourage la coopération régionale en la matière. Dans cette même résolution, le Conseil encourage le Bénin et le Nigéria à poursuivre leurs patrouilles conjointes au-delà de mars 2012, les pays du golfe de Guinée devant continuer d'œuvrer à se donner les moyens de sécuriser indépendamment leur littoral, et encourage également les partenaires internationaux à envisager de fournir un appui, selon que de besoin, à cette fin, dans la mesure du possible.

Le 29 février, le Conseil a adopté la résolution 2038 (2012), par laquelle il a décidé de nommer Hassan Bubacar Jallow Procureur du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux, pour un mandat de quatre ans à compter du 1^{er} mars 2012.

Questions diverses

Missions du Conseil de sécurité

Le 28 février, le Conseil a tenu des consultations sur les missions à entreprendre sur le terrain en 2012. Les destinations suivantes ont été proposées : Afghanistan, Palestine, Timor-Leste, Côte d'Ivoire, Libéria, Sierra Leone, Kosovo/Serbie et Libye/Le Caire. Les vues ont divergé quant à la nécessité de se rendre dans ces endroits. Certains membres du Conseil ont adhéré au principe d'une mission en Afrique de l'Ouest. D'autres ont estimé qu'il ne devrait pas y avoir d'autre mission tant que le Conseil n'aurait pas décidé d'accepter l'invitation de l'Autorité palestinienne.
